

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**31 janvier 2025**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **31 janvier 2025 à 8 h 06**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

**Sont présents :** M. Luc Brisebois, maire  
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2  
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3  
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4  
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5  
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

**Absences :** M. Tyler Cook, conseiller du district 1  
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6  
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7  
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présentes : la greffière adjointe, la directrice général, la directrice générale adjointe - efficacité organisationnelle et la directrice générale adjointe - développement durable du territoire.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Responsable de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels - création de poste et nomination
6. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

\*\*\*\*\*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière adjointe, de la directrice générale adjointe - efficacité organisationnelle et de la directrice générale adjointe - développement durable du territoire; il est 8 h 06.

**2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**31 janvier 2025**

**CA25 01 015            3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

**CA25 01 016            5. Responsable de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels - création de poste et nomination**

CONSIDÉRANT la création du poste de responsable de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels au Service du greffe et des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir avec madame Vickie Vandal concernant son embauche à titre d'employée de niveau cadre pour occuper la fonction de responsable de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels pour les besoins du Service du greffe et des affaires juridiques, à compter du 31 janvier 2025.

DE modifier l'organigramme de la Ville en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

Aucune question n'est posée.

**CA25 01 017            7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** que la séance soit levée. Il est 8 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire  
Président de la séance

Lejla Sabic  
Greffière adjointe

